

MULTI MILES

Mise à jour au 6 Février 2023

Pour accéder rapidement à des primes supplémentaires

Réservé aux Titulaires
dont la société a adhéré
à ce service.



1. Conditions d'obtention des Multi Miles Flying Blue

Les Titulaires de la Carte Corporate (ci-après « la Carte ») gagnent automatiquement des Multi Miles⁽¹⁾ Flying Blue (ci-après « Miles ») pour tous les achats effectués avec la Carte, avec l'accord de la Société.

2. Accumulation des Miles

a) La comptabilisation se fait sur la base suivante :

10 € de dépenses	Vous gagnez
Chez Air France, KLM, Transavia et Hertz (*)	15 Miles
Chez les autres commerçants	10 Miles

(*) La liste complète est disponible sur www.americanexpress.com

- Les partenaires se réservent le droit de modifier à tout moment ces barèmes de Miles et American Express s'engage à en informer les Titulaires dans les meilleurs délais. En cas de modification des barèmes, le nouveau barème sera en application à compter de l'information du Titulaire.
 - Tout nouveau Partenaire Privilégié fera l'objet d'une communication spécifique précisant le barème d'accumulation de Miles.
- b) Sont pris en compte dans la comptabilisation des Miles les débits figurant sur le relevé de Compte Carte, à l'exception des débits suivants : la cotisation annuelle des cartes, la cotisation du programme Multi Miles, majorations et pénalités pour retard de paiement, retrait d'espèces, achats de Chèques de Voyages American Express, achats de devises.
- c) Tout crédit reporté au Compte Carte d'un Titulaire (incluant ceux provenant du refus des marchandises ou de services réglés par Carte) viendra diminuer le nombre de Miles.
- d) Les dépenses effectuées sur le Compte Carte Voyages d'Affaires ne donnent pas droit à l'attribution de Multi Miles pour le Titulaire.

3. Annulation des Miles

- a) Si la Carte est annulée du fait d'American Express, les Miles non transférés sur le compte Flying Blue du Titulaire seront perdus.
- b) Toute fraude ou tout abus dans l'accumulation des Miles entraînera la confiscation des Miles ainsi que l'annulation de la Carte, ainsi que de toute autre Carte American Express dont le responsable serait le Titulaire.

4. Transfert des Miles

- a) Les Miles sont automatiquement transférés chaque mois, après l'arrêté des comptes, sur le compte Flying Blue Air France KLM du Titulaire. Si la Carte présente un retard de paiement, le transfert de Miles sera bloqué jusqu'au paiement du solde dû.
- b) Le Titulaire devra se soumettre aux conditions générales du programme Flying Blue d'AIR FRANCE KLM et/ou des Partenaires. American Express n'assume aucune responsabilité liée à la mise en oeuvre et l'application du programme Flying Blue AIR FRANCE KLM.

(1) 1 Multi Mile = 1 Mile Flying Blue.

Attention : Un décalage entre votre relevé de compte et votre relevé Multi Miles correspondant peut apparaître dans certains cas. En effet, les transactions des derniers jours du mois apparaissent dans le relevé Multi Miles du mois suivant.